

Le présent plan de sécurité s'applique à tous les lieux de travail de Dynacare au Canada. Plusieurs des mesures de santé et de sécurité (SS) décrites dans le présent plan sont déjà en vigueur depuis mars 2020, et nous avons continué de renforcer ces mesures tout au long de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes qui entrent dans nos lieux de travail. Notre plan de sécurité est décrit plus bas et est affiché sur les babillards de SS des installations. Notre plan de sécurité respecte les exigences de toutes les provinces où se situent nos installations; en Ontario, nous respectons aussi les exigences d'affichage du *Règlement de l'Ontario 364/20 : Règles pour les régions à l'étape 3 et à l'étape postérieure au plan d'action*.

#### **COMMUNICATIONS DESTINÉES À LA CLIENTÈLE**

- Le site Web de Dynacare décrit les pratiques mises en place pour assurer la santé et la sécurité de notre clientèle.
- Le personnel de nos centres de prélèvement et centres de services de santé et de laboratoire (CSSL) communique les exigences propres à chaque site quand les clients confirment leur respect des critères affichés sur la signalisation de vérification passive.

#### **COMMUNICATIONS DESTINÉES AU PERSONNEL**

- L'équipe de cadres présente fréquemment des vidéoconférences à tout le personnel pour discuter des mises à jour relatives à la COVID-19, ces vidéoconférences sont enregistrées aux fins de consultation dans l'intranet, dans « Information et mises à jour COVID-19 ».
- Des réunions de mises à jour sur la COVID-19 de la coprésidence du comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) ont lieu partout au Canada, au besoin.
- Lors de la modification de processus, Dynacare envoie des « courriels destinés au personnel » et affiche des mémorandums « Alerte de sécurité » qui font part des mises à jour sur la pandémie, des mesures de sécurité et du soutien offert à la clientèle et au personnel.
- Toutes les installations affichent de la signalisation (p. ex., exigences d'entrée).
- Dynacare publie des procédures opérationnelles normalisées (PON) qui décrivent les processus relatifs à la COVID-19, et les ajoute dans le système en ligne de documentation de formation.

#### **DÉPISTAGE**

- Le dépistage quotidien exige que le personnel remplisse le formulaire électronique ou papier avant son entrée dans les installations de Dynacare; tout dépistage positif est envoyé par courriel à la ou au gestionnaire.
- Les visiteuses et visiteurs essentiels se soumettent à un dépistage électronique; tout dépistage positif est envoyé par courriel à la ou au gestionnaire responsable.
- La signalisation de vérification passive dans nos CSSL exige l'auto-évaluation des clients à leur arrivée. Notre personnel confirme que les clients ont lu la signalisation à leur arrivée à l'accueil.
- L'accueil de nos CSSL et de nos autres grandes installations est muni d'un grand chevalet qui affiche les questions de dépistage. Les plus petites installations affichent les questions de dépistage à leur porte.

#### **DISTANCIATION PHYSIQUE**

- Il est recommandé de respecter la distanciation physique, dans la mesure possible.

#### **HYGIÈNE DES MAINS**

- Dynacare a placé des postes de désinfection aux entrées du lieu de travail, des aires de repas et des couloirs.
- Dynacare fournit du désinfectant pour les mains à tout le personnel de messagerie médicale, des recharges étant offertes au dépôt.
- Du désinfectant est mis à la disposition de la clientèle à l'entrée de nos CSSL.
- Les lavabos/évier sont munis d'une signalisation sur le lavage des mains.

#### **DÉSINFECTION**

- Les produits de désinfection figurent sur la liste de produits approuvés pour la COVID-19 du site Web de Santé Canada.

- Dynacare fournit de la solution désinfectante au personnel de messagerie médicale pour la désinfection quotidienne des surfaces fréquemment touchées dans les véhicules.
- Chaque installation est munie de postes de nettoyage qui comprend la signalisation, les modes d'emploi et le matériel nécessaires.

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

- Une signalisation montre comment enfiler et retirer tout l'EPI (masque, dispositif de protection des yeux, chemise d'hôpital, gants, lavage des mains).

#### **Masques**

- Le personnel qui travaille à l'intérieur d'un lieu de travail de Dynacare doit porter un masque médical approuvé de son entrée jusqu'à sa sortie du lieu de travail. Le personnel qui travaille à l'intérieur d'un CSSL doit porter un masque médical approuvé de niveau 3. Le personnel de messagerie doit porter un masque médical quand il entre dans des installations intérieures; il peut le retirer à l'intérieur du véhicule, sauf en présence d'une autre personne dans le véhicule. Dynacare fournit tous les masques.
- La clientèle doit porter un masque ou un couvre-visage pour entrer dans un CSSL ou un centre de dépistage de la COVID-19 (exceptions permises selon les directives réglementaires).
- Les invitées et invités (entrepreneurs, fournisseurs de services, personnel d'inspection, etc.) doivent porter un masque médical pour entrer dans le lieu.
- Il est possible de retirer le masque pour manger ou boire, mais il doit être remis en place dès que possible.

- **Gants**

- Dynacare fournit des gants médicaux jetables au personnel des LABORATOIRES et des CSSL pour usage selon les processus.
- Dynacare fournit des gants médicaux jetables au personnel de MESSAGERIE pour usage à sa discrétion.

- **Protection des yeux**

- Dynacare fournit des lunettes étanches et des écrans faciaux et en oblige le port au personnel qui travaille dans les centres de dépistage de la COVID-19 ou les autres centres de dépistage, ou qui offre des services dans un CSSL aux clients qui répondent « oui » aux questions de dépistage ou à moins de deux mètres de clients qui ne portent pas de masque.
- Sinon, le port de lunettes étanches et d'écran faciaux est conforme aux PON.

- **Chemise d'hôpital et blouse de laboratoire**

- Dynacare fournit des chemises d'hôpital et en oblige le port au personnel qui travaille dans les centres de dépistage de la COVID-19 ou les autres centres de dépistage, ou qui offre des services dans un CSSL aux clients qui répondent « oui » aux questions de dépistage.
- Sinon, le port des blouses de laboratoire est conforme aux PON.

### **AVIS ET PROCÉDURE PROPRES À L'EXPOSITION DU PERSONNEL**

- Notre équipe d'intervention en cas de COVID-19 a rédigé un scénario COVID-19 pour aider nos gestionnaires à cerner tout besoin en matière d'auto-isolement et d'autosurveillance.
- Les membres du personnel avisent leur gestionnaire des symptômes d'une exposition ou d'un résultat positif liés à la COVID-19. Si une ou un membre du personnel présente des symptômes au travail, elle ou il en informe son gestionnaire, ou la personne désignée, et quitte le lieu de travail.
- Les gestionnaires informent l'équipe d'intervention en cas de COVID-19 des membres du personnel qui déclarent des symptômes, une exposition ou un résultat positif liés à la COVID-19.
  - Le centre d'expérience du personnel (CEP) fournit les directives et les délais d'autosurveillance et d'auto-isolement selon le plus récent scénario COVID-19, et communique également avec la ou le spécialiste de gestion des cas d'invalidité.
- Les gestionnaires doivent informer l'équipe d'intervention en cas de COVID-19 de tout cas de transmission en milieu de travail d'une ou d'un membre du personnel. Cette équipe évalue les risques d'exposition des autres

membres du personnel présents dans le lieu de travail. En cas d'exposition possible du personnel au lieu de travail, Dynacare fournit la marche à suivre pour l'auto-isolement et le dépistage postexposition.

- La ou le spécialiste de gestion des cas d'invalidité ou la ou le gestionnaire de SS effectue une déclaration réglementaire et un enregistrement des expositions et des cas. Les gestionnaires doivent effectuer un dépistage auprès du personnel pour approuver le retour au travail.

#### **CONFIRMATION DE L'EFFICACITÉ DES PRATIQUES DU LIEU DE TRAVAIL**

- Les expositions et les cas font l'objet d'un enregistrement, d'une surveillance et d'une déclaration pour cerner les tendances.

#### **GESTION DES RISQUES AU MOYEN D'IMPORTANTES CHANGEMENTS OPÉRATIONNELS**

- Notre direction fait appel à notre équipe de SS en cours de planification afin de cerner les risques possibles d'exposition à la COVID-19 et les mesures appropriées d'atténuation des risques.
- Le service de SS surveille les sites Web provinciaux de santé publique pour connaître tous les changements de directives.

Veillez soumettre vos questions à [Safety@Dynacare.ca](mailto:Safety@Dynacare.ca) ou à votre équipe de santé et du mieux-être du personnel : Ben Lenton, directeur ([LentonB@dynacare.ca](mailto:LentonB@dynacare.ca)), ou Lori Gill, gestionnaire ([Gillsavoie@dynacare.ca](mailto:Gillsavoie@dynacare.ca)).